

Table des matières

CHAPITRE UN : Historique	1
I. Le point de vue du common law	1
II. Le comité Ouimet	2
III. La législation fédérale en matière de protection de la vie privée	3
A. Le projet de loi C-176	3
B. Le projet de loi C-51	5
CHAPITRE DEUX : Arguments en faveur d'une réforme	7
I. Introduction	7
II. Le cadre constitutionnel	8
III. L'équilibre entre le respect de la vie privée et l'application efficace de la loi	10
IV. Le rôle des juges	12
CHAPITRE TROIS : Recommandations et commentaires	15
I. L'application de la Partie IV.1 du <i>Code criminel</i>	15
A. L'infraction	15
B. Les communications privées	19
C. Les dispositifs optiques	24
D. L'interception de communications privées à l'étranger	26
E. La surveillance participative : l'interception consensuelle	30

II.	L'autorisation.....	34
	A. La demande d'autorisation.....	34
	B. Les motifs de l'autorisation	35
	C. Les infractions interprovinciales	36
	D. La restriction des interceptions	38
	E. Les clauses générales.....	44
	F. L'entrée clandestine	48
	G. Les renouvellements	56
III.	La vérification de l'autorisation et le secret	59
	A. Introduction.....	59
	B. La vérification de l'autorisation	60
	C. Le secret.....	67
	D. Conclusion.....	70
	(1) Premier point : À quel moment la question est-elle étudiée?.....	71
	(2) Deuxième point : Comment la question est-elle résolue?.....	72
IV.	L'autorisation en cas d'urgence : l'article 178.15	74
V.	Les recours.....	75
	A. La recevabilité de la preuve relative à d'autres infractions	75
	B. Le recours en cas de dérogation au régime législatif	78
	(1) Introduction	78
	(2) La question de l'exclusion en général	79
	C. Le préavis en vertu du paragraphe 178.16(4)	82
	D. Le vice de fond dans la demande	83
	(1) Le recours en droit délictuel	89
	(2) La responsabilité pénale.....	90
	(3) Le contrôle extrajudiciaire	90
	(4) La règle d'exclusion	91
	E. La preuve dérivée	95
	F. La longueur des procédures	97

VI. Recommandations diverses	100
A. Les rapports annuels : l'article 178.22	100
B. L'avis en vertu de l'article 178.23	101
C. La divulgation des communications privées interceptées	105
D. L'aide dans l'exécution des ordonnances	106
CHAPITRE QUATRE : Sommaire des recommandations	109